

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

TABLEAU XV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1921.

TABEL XV

MINISTERIE VAN STAATHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN

TABLEAU XV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.	— Bedrag der kredieten per artikel.
DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000 »	44,000 »	
	b) Frais de représentation 9,000 »		
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Frais résultant du Comité supérieur de contrôle Honoraires d'avocats et d'avoués — Études et missions (y compris une somme de 146,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	1,367,700 »	
3	Frais de route, de séjour et de déplacement du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service — Rémunération, frais de route et de séjour des membres du Comité juridique	30,000 »	
4	Matériel	150,000 »	
5	Bibliothèque	80,000 »	
6	Subsides à la Conférence parlementaire internationale du Commerce	5,000 »	
CHAPITRE II.			
INDUSTRIE.			
7	Encouragements pour des ouvrages utiles. — Achat et reliure de livres et de documents. — Frais d'impression et de publication. — Missions et frais de déplacement à l'étranger — Commissions, congrès, études. — Expositions intéressant le Ministère des Affaires économiques — Subsides et dépenses diverses.	401,250 »	
8	Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels (y compris une somme de 13,000 francs en charge temporaire).	112,000 »	
9	Inspection de l'industrie. — Traitements d'activité et de disponibilité du personnel (y compris une somme de 10,900 francs pour indemnité mobile de vie chère)	174,900 »	
10	Inspection de l'industrie. — Matériel	83,000 »	
11	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie	23,500 »	
CHAPITRE III.			
POIDS ET MESURES.			
12	Traitements d'activité et de disponibilité du personnel. — Frais de bureau et de tournée. — Salaires — Frais d'inspection et d'intérim (y compris une somme de 50,000 francs pour indemnité mobile de vie chère).	531,000 »	

TABLEAU XV. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
43	Matériel — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Commission consultative et Bureau international des poids et mesures. — Commission consultative d'électricité	48,000 »
CHAPITRE IV.		
PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
14	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service. (<i>Credit non limitatif</i>)	6,000 »
15	Secours à accorder à défaut de pension ou en cas de pension minime. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse	40,000 »
16	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	30,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE V.		
17	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle approuvée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Dixième versement.)	750,000 »
18	Exposition universelle et internationale de Gand en 1915. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Jury international. — Dépenses diverses	2,000 »
TOTAL DU TABLEAU XV (Ministère des Affaires économiques). . . fr.		

TABEL XV. — MINISTERIE VAN STAATHUISHOUDKUNDIGE ZAKEN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
549,000 »	Materieel. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk. — Raadgevende Commissie en Internationaal Bureau der maten en gewichten. — Raadgevende Commissie van electriciteit HOOFDSTUK IV. • PENSIOENEN. — HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN. Eerste pensioentermijn te verleenen aan ambtenaren, beambten en dienstlieden. (Onbepaald crediet.)	13
46,000 »	Hulpgeld te verleenen bij gebrek aan pensioen of in geval van gering pensioen. Hulpgeld voor kosten van laatste ziekte en begrafeniskosten van overleden ambtenaren, beambten en dienstlieden, in dienst of op rustgeld, wier familie in een ongelukkigen toestand verkeert.	15
	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting	16
3,066,350 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
	TWEEDE SECTIE. — BUITENGEWONE UITGAVEN. HOOFDSTUK V. Toelage aan de Naamlooze Vennootschap der Algemeene Wereldtentoonstelling te Gent, ter uitvoering van de aanvullende overeenkomst gemachtigd bij artikel 2 der wet van 6 Mei 1912. (Tiende uitkeering)	17
752,000 »	Algemeene Wereldtentoonstelling te Gent in 1913. — Kosten wegens de werkzaamheden van het Algemeen Commissariaat der Regeering. — Internationale Jury. — Verschillende uitgaven.	18
3,818,350 »	TOTAAL VAN TABEL XV (Ministerie van Staathuishoudkundige Zaken).	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XV

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	a.	Traitement du Ministre	35,000	»
	b.	Frais de représentation	9,000	»
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Études et missions (y compris une somme de 146,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :				
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	MONTANT de la dépense.
2	a.	Personnel définitif.		
		Secrétaire général	1	18 800 »
		Directeurs généraux	2	33 600 »
		Directeurs	6	82.170 »
		Sous-directeurs	4	46 000 »
		Chefs de bureau	12	116 760 »
		Sous-chefs de bureau	15	122.530 »
		Commis-chef	1	8.520 »
		Commis	35	229 810 »
		Commis d'ordre	2	7.400 »
		Sténo-dactylographes	8	47 100 »
		Dactylographes	2	13 400 »
		Huissiers-surveillants	2	13 400 »
		Huissiers	20	104.100 »
		Messagers	20	104.100 »
		Garçons de bureau	1	1.400 »
		Nettoyeuse	1	1.400 »
		TOTAL	109	
2	b.	Personnel temporaire.		
		Commis	5	28.940 »
		Commis d'ordre	9	33.300 »
		Sténo-dactylographes	16	76.600 »
		Dactylographes	16	76.600 »
		Huissiers	16	59 700 »
		Messagers	16	59 700 »
		Garçons de bureau	1	1.400 »
		Concierge	1	1.400 »
		Nettoyeuses	10	15.600 »
		Chauffeur	1	3.700 »
		Lingère	1	1.100 »
		TOTAL	59	
c.		Indemnités du personnel du cabinet du Ministre	15,000	»
d.		Augmentations de traitements, nominations de nouveaux agents, indemnités et secours	40,000	»
A REPORTER. fr.				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000 »	44,000 »	»	»	
1,367,700 »	1,461,100 »	»	93,400 »	Par arrêté royal du 2 juin 1920, certaines attributions du Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement ont passé au Ministère des Affaires Économiques et le personnel s'occupant de la liquidation des indemnités pour dommage de guerre a été versé à l'Office des dommages de guerre. D'autre part, les crédits afférents au personnel de l'Inspection de l'Industrie et à la Commission des Tissus ont été transférés à l'article 9 (litt. a, b et c). Les crédits demandés ont subi l'influence de ces diverses modifications.
1,411,700 »	1,505,100 »	»	93,400 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	REPORT. . . . fr.
	e	Frais résultant du Comité supérieur de contrôle	fr. 75,000 »
	f.	Honoraires d'avocats et d'avoués	5,000 »
	g.	Études et missions à confier à des personnes étrangères au Département . . .	5,000 »
	h.	Indemnités familiale et de résidence aux fonctionnaires, employés, gens de service et agents salariés	25,000 »
	i.	Indemnité de vie chère (<i>charge temporaire</i>)	146,000 »
	j.	Imprévus.	4,750 »
5	»	Frais de route, de séjour et de déplacement du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service. Rémunération et frais de route et de séjour des membres du Comité juridique.	
		Matériel :	
	a.	Fournitures de bureau, d'impressions et de papier.	fr. 30,000 »
	b.	Achat et entretien de mobilier	10,000 »
	c.	Entretien, chauffage, éclairage, etc., de l'hôtel du Ministre et des immeubles dépendant du Ministère	70,500 »
4	d.	Nettoyeuses et hommes de peine employés irrégulièrement	2,000 »
	e.	Affranchissement de la correspondance, télégrammes, abonnement au téléphone, transports et autres menus frais	6,500 »
	f.	Entretien et réparation de l'automobile du Ministre	22,000 »
	g.	Imprévus.	9,000 »
		Bibliothèque :	
5	a.	Bulletin de documentation économique	fr. 40,000 »
	b.	Achat de livres, abonnements aux journaux, revues techniques et publications. Traductions qui, à titre exceptionnel, sont confiées à des étrangers au Département.	40,000 »
6	»	Subside à la Conférence parlementaire internationale du Commerce	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}			fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,411,700 »	1,505,100 »	»	93,400 »	
30,000 »	64,000 »	»	34,000 »	ART. 3. — Transfert à l'article 9, littéra d, de la somme destinée à payer les frais de route et de séjour du personnel de l'Inspection de l'Industrie.
150,000 »	415,000 »	»	265,000 »	ART. 4. — Une somme de 83,000 francs est transférée à l'article 10. Le surplus de la diminution, soit 182,000 francs, résulte du passage, à l'Office des dommages de guerre, des attributions de la Comptabilité de l'Administration centrale relatives à la liquidation des dommages de guerre, et du fait que les achats de mobilier seront moins importants.
80,000 »	100,000 »	»	20,000 »	ART. 5. — Crédit suffisant pour faire face aux besoins en 1921.
5,000 »	25,000 »	»	20,000 »	ART. 6. — Les subsides aux institutions autres que la Conférence parlementaire internationale du Commerce sont supprimés.
1,676,700 »	2,109,100 »	»	432,400 »	
DIMINUTION. . fr.		432,400 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II (ancien) (pour mémoire).		
HYGIÈNE SOCIALE DE L'ENFANCE.		
»	»	Mesures à prendre pour la protection de la première enfance. Subsidés et dépenses diverses .
»	»	Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène de l'enfance. Missions
»	»	Office international de la Protection de l'enfance. Part d'intervention de la Belgique.
»	»	Souscriptions, achats de livres et imprimés. Dépenses diverses
»	»	Subsidés à l'OEuvre nationale de l'enfance
		TOTAL DU CHAPITRE II (ancien) :- . . . fr.
CHAPITRE II (nouveau).		
INDUSTRIE.		
7	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'administration de l'Industrie. — Frais d'impression et de publication. — Dépenses diverses fr. 4,750 »
	b.	Missions et frais de déplacement à l'étranger. Commissions, congrès, études dans l'intérêt de l'industrie et du commerce — Expositions intéressant le Ministère des Affaires Économiques. Foires d'échantillons. Subsidés et dépenses diverses 590,000 »
	c.	Subside au Comité électrotechnique belge pour son affiliation à la Commission électrotechnique internationale 2,500 »
	d.	Subside à la Société chimique de Belgique pour son affiliation à l'Association interalliée des sociétés chimiques 4,000 »
8	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication. . 72,000 »
	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication (y compris une somme de 13,000 francs en charge temporaire). 23,000 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique 5,000 »
	d.	Impressions diverses, calligraphie des brevets et autres dépenses relatives à la propriété industrielle. 12,000 »
		A REPORTER. . . . , fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	398,700 »	»	398,700 »	CHAPITRE II (ancien). — Les services se rapportant au chapitre « Hygiène sociale de l'Enfance » ont été transférés au Département de l'Intérieur par arrêté royal du 2 juin 1920.
»	18,000 »	»	18,000 »	
»	3,000 »	»	3,000 »	
»	1,000 »	»	1,000 »	
»	24,193,300 »	»	24,193 300 »	
»	24,616,000 »	»	24,616,000 »	
DIMINUTION. . . fr.		24,616 000 »		
401,250 »	»	401,250 »	»	ART. 7. — En 1920, une somme de 96,000 francs était comprise au Budget du Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement (art. 10, litt. a. c et d). Le reste de l'augmentation, soit 305,250 francs, comprend : 1° Une somme de 300.000 francs, destinée à subsidier la Foire commerciale de Bruxelles en 1921 (litt. b) ; 2° Une somme de 1,250 francs pour permettre le paiement de la cotisation du Comité électrotechnique dont le montant a été doublé au cours de la réunion plénière tenue en octobre 1919 (litt. c) ; 3° Une somme de 4,000 francs pour subsidier la Société chimique de Belgique en vue de son affiliation à l'Association interalliée (litt. d).
112,000 »	»	112,000 »	»	ART. 8. — En 1920, une somme de 99,000 francs était comprise au Budget du Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, art. 11 . Le surplus de l'augmentation, soit 15,000 francs, en charge temporaire, est destiné à l'impression des recueils des marques de fabrique et commerce pour les années 1914 à 1918.
513,250 »	»	513,250 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. fr.			
		Inspection de l'Industrie. — Traitements d'activité et de disponibilité du personnel (y compris une somme de 10,900 francs pour indemnité mobile de vie chère) :			
9	a.				
		Directeur général.	1	18,900	} 107,000 »
		Inspecteur principal	1	13,900	
		Inspecteurs.	5	55,000	
		Sous-directeur.	1	11,000	
		Huissier.	1	6,200	
		Nettoyeuse.	1	2,000	
TOTAL.		10			
b.	Indemnités familiale et de résidence fr.	7,000	»		
c.	Indemnité de vie chère (charge temporaire)	10,900	»		
d.	Frais de route et de séjour	34,000	»		
e.	Commission des tissus	16,000	»		
		Inspection de l'Industrie. — Matériel :			
10	a.	Fournitures pour laboratoires et dépenses diverses. fr.	20,000	»	
	b.	Frais d'impression, de dessins, de reliures, etc.	18,000	»	
	c.	Publications de monographies.	45,000	»	
11	a.	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. Traitements des secrétaires. fr.	3,500	»	
	b.	Frais divers.	20,000	»	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.			
		CHAPITRE III.			
		POIDS ET MESURES.			
		Traitements d'activité et de disponibilité du personnel. — Frais de bureau et de tournées. — Salaires. — Frais d'inspection et d'intérim (y compris une somme de 50,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :			
		Poids et Mesures.			
12	a.	Inspecteur principal	1	14,880	} 300,000 »
		Ingénieurs principaux	2	21,840	
		Vérificateurs	15	156,600	
		Vérificateurs adjoints.	9	58,280	
		Rédacteur	1	8,400	
		Messager-feutier	1	4,200	
		Mécanicien	1	3,800	
		Nettoyeuse	1	2,000	
		Prévision pour nomination de plusieurs vérificateurs	»	25,000	
		Augmentations réglementaires.	»	5,000	
TOTAL.		31			
		A REPORTER fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
513,250 »	»	513,250 »	»	
174,900 »	»	174,900 »	»	ART. 9. — Transfert à l'article 9 de la partie des crédits des articles 2 et 5 afférents à l'Inspection de l'Industrie et à la Commission des tissus.
83,000 »	»	83,000 »	»	ART. 10. — Transfert de l'article 4.
23 500 »	»	23,500 »	»	ART. 11. — En 1920, une somme de 12,500 francs était inscrite au Budget du Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement (art. 12). Le surplus de l'augmentation, soit 11,000 francs résulte de la majoration des frais de déplacement et des frais d'impression.
794,650 »	»	794,650 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		794,650 »		
531,000 »	»	531,000 »	»	ART. 12. — En 1920, une somme de 330,000 francs était comprise au Budget du Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement (art. 23). Le surplus de l'augmentation, soit 201,000 francs, se décompose comme suit : 1° Une somme de 51.000 francs résultant de l'augmentation des barèmes à partir de janvier 1920 ; 2° Une somme de 25,000 francs en vue de la nomination de plusieurs vérificateurs ; 3° Une somme de 5,000 francs, destinée aux augmentations réglementaires des traitements du personnel ; 4° Une somme de 70,000 francs résultant de l'octroi des indemnités familiale, de résidence et de vie chère (litt. b et c) ; 5° Une somme de 70,000 francs provenant de l'augmentation des frais de tournée et des salaires et de l'octroi aux ouvriers rajusteurs des indemnités familiale, de résidence et de vie chère.
531,000 »	»	531,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
	b.	Indemnités familiale et de résidence	30,000 »
	c.	Indemnité de vie chère (<i>charge temporaire</i>)	50,000 »
	d.	Frais de bureau et de tournée. Salaires	140,000 »
	e.	Frais d'inspection et d'intérim	11,000 »
13	a.	Matériel du service et du bureau central des poids et mesures. — Missions et frais de déplacement à l'étranger fr.	12,000 »
	b.	Frais de la Commission consultative des poids et mesures et de la Commission consultative d'électricité	3,500 »
	c.	Frais du Bureau international des poids et mesures	2,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	
		CHAPITRE IV.	
		PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.	
14	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service (<i>crédit non limitatif</i>).	
15	»	Secours à accorder à défaut de pension ou en cas de pension minime. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service ou en retraite et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. . .	
16	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
		CHAPITRE V.	
17	»	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exé- cution de la convention additionnelle approuvée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Dixième versement)	
18	»	Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Jury international. — Dépenses diverses. .	
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
531,000 »	»	531,000 »	»	
18,000 »	»	18,000 »	»	ART. 13. — Cette somme figurait, en 1920, au budget du Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, sous l'article 24.
549,000 »	»	549,000 »	»	
AUGMENTATION. . fr.		549,000 »		
6,000 »	6,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
30,000 »	30,000 »	»	»	
46,000 »	46,000 »	»	»	
750,000 »	»	750,000 »	»	ART. 17. — En 1920, la somme de 750,000 francs était comprise au Budget du Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement (art. 58). Il y a lieu de prévoir en 1921 le versement de la dixième annuité.
2,000 »	»	2,000 »	»	ART. 18. — En 1920, ce crédit figurait au budget du Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement (art. 60), pour une somme de 4,000 francs. Une somme de 2,000 francs sera suffisante en 1921 pour faire face aux dépenses prévues.
752,000 »	»	752,000 »	»	
AUGMENTATION. . fr.		752,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i> I. Administration centrale » Hygiène sociale de l'enfance (<i>pour mémoire</i>). II. Industrie III. Poids et mesures. IV. Pensions. — Secours. — Dépenses imprévues TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr. V. Dépenses exceptionnelles. TOTAL (Ministère des Affaires Économiques). . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,676,700 »	2,109,100 »	»	432,400 »	
»	24,616,000 »	»	24,616,000 »	
794,630 »	»	794,630 »	»	
549,000 »	»	549,000 »	»	
46,000 »	46,000 »	»	»	
3,066,350 »	26,771,100 »	1,343,630 »	25,048,400 »	
752,000 »	»	752,000 »	»	
3,818,350 »	26,771,100 »	2,095,650 »	25,048,400 »	
DIMINUTION. . . fr.		22,952,750 »		